Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 2 (1864)

Heft: 22

Artikel: Conseil

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177183

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un dimanche, — c'était le 21 février, — pendant que les cloches appelaient les fidèles à l'église, Edward Carey, qui était arrivé directement de Californie par le convoi du matin, s'enquérait dans le voisinage de son ancien domicile de ce qu'étaient devenus sa femme et ses enfants. Les voisins auxquels il s'adressa furent épouvantés de cette apparition d'un vivant que l'on croyait mort depuis si longtemps. Après quelque hésitation ils finirent par lui apprendre que, persuadée, comme tout le monde, qu'il était défunt depuis plus de trois ans, sa femme avait contracté un second mariage. Carey, se refusant encore à croire à son malheur, se fit indiquer la demeure des nouveaux époux, et y courut. Il frappe à la porte, un Italien de six pieds de haut se présente.

- M^{me} Reibe demeure-t-elle ici? demande-t-il.
- Oui, monsieur, donnez-vous la peine d'entrer.
- Volontiers. Seriez-vous assez bon pour lui dire qu'un étranger désire lui parler?
 - Assurément.

L'Italien introduit l'inconnu dans le salon, et crie du bas de l'escalier.

- Pauline, descends, un monsieur désire te voir.

Au bout de quelques minutes, Pauline accourut le sourire sur les lèvres. En apercevant son premier mari, qui s'était levé pour aller au devant d'elle, elle recule, en s'écriant: Grand Dieu! Edward Carey!... et tombe sans connaissance sur le plancher.

Les deux maris se précipitent vers elle et la relèvent. Puis, quand elle eut reprit ses sens, Carey informa Reibe qu'il était le premier et le seul légitime époux de Pauline, et que, s'il était resté si longtemps sans donner de ses nouvelles, c'est que, en se rendant à un nouveau gisement aurifère sur un territoire voisin, il avait été pris par des Indiens et conduit dans leur tribu, où il est resté captif pendant plus de trois années sans pouvoir communiquer avec personne; qu'il avait fini par s'échapper; qu'il avait réussi à gagner la Californie, et qu'il s'était aussitôt embarqué pour rejoindre sa famille.

Reibe le laissa parler sans l'interrompre; puis il lui répondit que son récit ne changeait rien à la chose; que Pauline était légalement sa femme légitime et qu'il ne renonçait point à elle.

La discussion s'échauffa, et, avant que la femme, encore à demi morte, eût pu s'interposer, Carey tira de sa poche un revolver, le dirigea sur Reihe et lui déclara qu'il allait lui brûler la cervelle s'il ne déguerpissait pas incontinent. Ce dernier se hâta de sortir, mais pour aller porter plainte à la cour de police contre Carey, du chef de violation de domicile, de tentative d'homicide. Carey fut arrêté.

La cause se présentait le lendemain devant le juge. Le premier mari fit le récit qui précéde, et se justifia de l'accusation portée contre lui, en soutenant que le domicile de sa femme était aussi le sien, et qu'il avait le droit d'en expulser un intrus.

De son côté, Reibe, par l'organe de son avocat, soutint, le certificat légal de son mariage à la main, qu'il était bien l'époux de Pauline.

Le juge, s'adressant à celle-ci, qui pleure à chaudes larmes :

— Un de ces deux hommes est-il votre mari?

Pauline, en sanglotant: Ils le sont tous deux. (On rit.) Ayant appris que mon premier mari était mort, je me suis mariée trois ans plus tard au second. J'ai toujours été profondément attachée à Carey tant que je l'ai cru vivant, et j'ai une grande affection pour Reibe, qui a été pour moi un excellent mari.

Le juge: Mais qu'avez-vous l'intention de faire? Désirez-vous vivre avec votre premier ou avec votre second.

Pauline: Mon devoir et mon désir sont de vivre avec mon premier mari, Edward Carey.

La scène qui suivit cette réponse ne saurait se rendre. Carey et Pauline se jetant en pleurant dans les bras l'un de l'autre, tandis que Reibe, d'abord comme pétrifié sur sa chaise, éclata enfin en longs sanglots. Le juge, tout en sympathisant à sa douleur, lui recommande de se résigner à son sort et de ne pas chercher à troubler le repos de deux époux qui se sont heureusement retrouvés.

Carey donne le bras à sa femme et se dirige vers un nouveau domicile, en attendant qu'il s'éloigne pour toujours de Cincinnati, et Reibe rentre tristement dans le sien, où il sera désormais seul.

La Section de littérature de l'Institut genevois ouvre pour la présente année son 8^{me} concours, et propose trois prix pour les meilleures compositions poétiques relatives à l'événement mémorable que genève se prépare à célébrer par sa fête nationale de Septembre prochain. Le sujet sera Genève suisse ou l'entrée de la République genevoise dans la famille des cantons helvétiques.

Les prix seront respectivement de trois cents, deux cents, et cent francs.

Le terme du concours est le 1er Août 1864.

Bibliographie.

Petite Grammaire pratique, par M. S. Blanc.

Dans la série des nombreux ouvrages qui ont justement fait connaître le nom de M. Blanc, celui qui vient de paraître, la Petite Grammaire pratique des écoles primaires, dédiée aux instituteurs de la Suisse française, occupera sans contredit une des meilleures places. Résultat d'un travail consciencieux, la clarté et la concision de cette petite lexicologie, les exercices multipliés et le choix des nombreux exemples qui accompagnent chacune de ses règles en feront le succès. Par des exemples fréquents et bien choisis, l'auteur a su enlever à cette science des mots une grande partie de son aridité. Provoquer chez l'enfant, sans le fatiguer, un travail réfléchi, attentif et soutenu, sans lequel l'étude la plus intéressante ne peut porter de fruits, voilà le but que M. Blanc s'est proposé par la publication de cette grammaire.

Bien que ce petit ouvrage n'ait pas besoin de notre appui pour être apprécié par tous à sa juste valeur, et qu'il ait été déjà recommandé par l'exacte appréciation et les éloges mérités qu'en a donné ailleurs un des hommes, en cette matière, les plus compétents de notre cauton, nous éprouvons le désir d'accompagner de nos vœux les efforts qui se font chaque jour en vue du développement de l'instruction dans notre pays et d'encourager, par notre faible voix, les hommes qui se dévouent à cette tâche.

J. F.

Conseil.

N'abandonnez jamais celui qui s'abandonne;
Pour lui rendre sa force il faut qu'on lui pardonne,
Et qu'au lieu du mépris et du rire moqueur
La céleste pitié parle à ce pauvre cœur,
Mais sans l'humilier, avec un doux sourire,
Et cet air confiant et bon qui semble dire:
« Ami, pourquoi trembler? pourquoi baisser le front?
Tu faillis. Comme toi bien d'autres failliront;
C'est le lot trop commun de l'humaine nature,
Mais un lâche abandon fait seul la forfaiture,
Relève-toi, combats, et dompte vaillamment
Ce mal qui t'a vaincu par surprise, un moment.
Les anges t'aideront dans ce combat suprême,
Et rien n'est aussi grand aux yeux de Dieu lui-même. »

Pour la rédaction : L. Monnet. S. Cuénoud.